



PROCES VERBAL

Conseil municipal du 28 mai 2024

Date de convocation : 21/05/2024

Date d'affichage : 21/05/2024

Conseillers en exercice : 15

Conseillers Présents : 12

Quorum : 8

Votants : 12 dont 1 pouvoir

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mai à 18 h 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier TORCHÉ, Maire.

Étaient présents : Didier TORCHÉ, Audrey CRUCHET-GIRARD, Jean-Claude GOUHIER, Pierrick BERRIGUIOT, Yves BLIN, Olivier CHEVEE, Julie COURTEMANCHE, Michel GERVAIS, Estelle PIAU, Alain PICHER, Sabine RENVOIZÉ.

Étaient excusés : Martine CASSÉ, Michel HAEMMERER, Fabrice LEVASSEUR

Pouvoir : Gérard CHAUVEL ayant donné pouvoir à Yves BLIN

Secrétaire de séance : Sabine RENVOIZÉ

Ordre du jour :

- Projet éolien : présentation par Energy Team
- Personnel communal :
 - o Accroissement temporaire d'activité
 - o Recours à l'apprentissage
- Loyers au 1^{er} juillet 2024
- Elections européennes : permanences pour le bureau de vote
- Questions diverses

1. Décisions prises par délégation

Monsieur le Maire donne lecture de la décision n°2024-09 prise au titre des délégations qui lui ont été consenties par le conseil municipal.

2. Délibérations

PROJET EOLIEN

Sujet reporté en raison de l'indisponibilité de l'intervenant

PERSONNEL COMMUNAL

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE ARTICLE L. 332-23 1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir la taille, l'entretien des espaces verts et du stade. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 4 juin 2024, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 26 heures

(26/35ème) et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 1 mois et 7 jours sur une période de 3 mois suite à un accroissement temporaire d'activité d'agent technique polyvalent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres, **DECIDE** :

- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions de taille, l'entretien des espaces verts et du stade suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 26 heures (26/35ème), à compter du 4 juin 2024 pour une durée maximale de 1 mois et 8 jours sur une période de 3 mois.
- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur (congés payés compris).
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget primitif 2024.

Adoptée à l'unanimité

Intervention : aucune

RECOURS A L'APPRENTISSAGE

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2023, une demande d'aide auprès du CNFPT avait été déposée mais qu'elle n'avait pas abouti en raison d'une demande trop tardive.

Une demande a été formulée en janvier 2024 qui a connu un avis favorable pour une prise en charge des frais de formation pour 2 ans. Passage du dossier d'apprentissage devant le Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale le 20 juin prochain. Signature prévue du contrat d'apprentissage le 11 juillet 2024 pour un démarrage le 15 juillet (temps complet).

Interventions de :

- Yves BLIN pour savoir si cela débouche sur un CAP.
- Didier TORCHE pour répondre par l'affirmative : CAP Jardinier-Paysagiste.

LOYERS AU 1^{ER} JUILLET 2024

Madame Audrey CRUCHET-GIRARD, 1^{ère} adjointe, informe le conseil municipal que les deux loyers des logements communaux sont indexés sur le 1^{er} trimestre de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.

Madame CRUCHET-GIRARD rappelle que le logement situé au 33 rue Henri Poussin a été démoli pour construire une Maison d'Assistantes Maternelles.

En conséquence, Madame CRUCHET-GIRARD propose d'effectuer une réévaluation des loyers des logements situés au 25 et au 29 rue Henri Poussin de + 3.50 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres,

DECIDE de réévaluer le loyer du logement communal au 1^{er} juillet 2024 comme suit :

- Logement au 25 rue Henri Poussin : 383.27 €
- Logement au 29 rue Henri Poussin : 486.44 €

AUTORISE Monsieur le Maire à notifier cette réévaluation aux locataires.

Adoptée à l'unanimité

Intervention : aucune

ELECTIONS EUROPEENNES : PERMANENCES POUR LE BUREAU DE VOTE

Monsieur le Maire rappelle que les élections auront lieu le dimanche 9 juin 2024 et que le bureau de vote sera ouvert de 8 h à 18 h.

Intervention de :

- Pierrick BERRIGUIOT pour rendre compte de la réunion de la commission de contrôle des listes électorales.

QUESTIONS DIVERSES

- Peinture classe GS-CP, maternelle et dortoir : démarrage le 8 juillet 2024 ; pose d'un texdéco identique à celui posé l'an passé dans deux autres classes ; choix des couleurs par les enseignants concernés.

Arrivée de Michel HAEMMERER

- *Inondations du 18 mai* : remerciements aux élus présents, à l'agent qui est intervenu et aux bénévoles. Absence des services de secours suite à un refus d'intervention de leur part, un courrier a été adressé au Président du SDIS. Un rendez-vous avec le syndicat du bassin versant de l'Huisne a eu lieu pour un administré sinistré. Une vérification du parapet du pont sera à faire.
- *Chemin de la Foulrière* : suite à une réclamation d'un riverain, une réponse lui a été envoyée pour lui indiquer que des réparations seront effectuées.
- *Chemin de Rangé* : affaissement d'une partie du chemin due à une galerie de blaireau.
- *Construction d'une M.A.M* : pose du panneau de chantier effectuée ; début d'intervention du lot gros œuvres lundi 3 juin ; point financier
- *Elagage* : sera fait le 3 juin ; prévoir le nettoyage des fossés à curer.
- « *Plus belle ma Sarthe* » : Cormes à l'honneur sur LMTV Sarthe, replay disponible sur le site de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 50.

Le Président de séance,
Didier TORCHÉ



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Didier Torché", written over the official seal.

La secrétaire de séance,
Sabine RENVOIZÉ

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Sabine Renvoizé", written in a stylized, cursive manner.

